



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2015

Février 2016

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Le mot du président	3
Données sociodémographiques	5
Les services de la Régie	5
Les résultats	7
A) Résidus domestiques.....	7
B) Matières organiques.....	8
C) Matières recyclables.....	10
D) Écocentres.....	12
E) Résidus domestiques dangereux	14
F) Programme régionale de vidange des installations septiques.....	15
L'impact environnemental de l'ensemble des services de la Régie	16
Révision du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles	17
Les activités de représentation et de communications	18
L'Équipe verte	20
Les résultats financiers	21
Annexe 1 : Quantités de matières mises en valeur en 2015 sur l'ensemble du territoire	22
Annexe 2 : Calcul des rendements	26
Annexe 3 : Revue de presse	28

Le bilan des activités de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains permet d'évaluer l'atteinte des objectifs et de mieux planifier les actions qui doivent être ciblées pour améliorer le niveau de performance de la Régie.



Le mot du président

L'année 2015 est déjà derrière nous et pourtant on a l'impression qu'elle vient à peine de débuter, tellement elle a été intensive pour la Régie. Tout d'abord, le contrat de 5 ans liant la Régie à Services environnementaux Richelieu se terminait au 31 décembre 2015 et la Régie a donc effectué le processus d'appel d'offres pour le service de collecte, transport et disposition des matières résiduelles pour les années 2016 à 2020 inclusivement. L'année 2015 marquait un virage important puisque c'était la première fois où la Régie intégrait, dans un seul appel d'offres, l'ensemble des collectes des résidus domestiques, des matières recyclables et des matières organiques.

La Régie ayant conclu des ententes spécifiques avec le centre de tri Récupération Centre du Québec inc. de Drummondville pour le traitement des matières recyclables et la Ville de Saint-Hyacinthe pour le recyclage des matières organiques, le devis ne prévoyait que la collecte et le transport pour ces matières ainsi que la collecte, le transport et l'enfouissement pour les résidus domestiques.



Suite au processus d'appel d'offres, l'Entreprise Sanitaire FA Ltée a obtenu le contrat. Quant aux coûts globaux, les contrats ont connu une hausse globale d'environ 1 M\$ par année, pour cinq ans. Si on considère que lors du contrat précédent, nous avons déjà connu une diminution annuelle globale d'environ 1,9 M\$, le présent contrat se révèle très satisfaisant, d'autant plus que ces prix sont fixes pour toute la durée du contrat, aucun mécanisme d'indexation n'étant prévu au devis.

D'autre part, dans une optique de stabilité des coûts, la Régie a modifié le devis d'appel d'offre pour la collecte itinérante de résidus domestiques dangereux et introduit une option de renouvellement du contrat afin de prolonger la durée du contrat. C'est l'entreprise Clean Harbors Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, qui a obtenu le contrat pour une durée de deux ans, avec possibilité de prolongation d'un an.



Au cours de l'année 2015, la Régie a poursuivi et complété le processus de révision du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) des MRC d'Acton et des Maskoutains pour lequel elle avait été mandaté. Ce document a pour objectif de déterminer les orientations qui sont à prioriser au cours des prochaines années sur le territoire desservi par la Régie, relativement à la gestion des matières résiduelles. Il met ainsi la table quant aux interventions à réaliser à court et moyen terme.

Afin donner suite aux objectifs inscrits dans le PCGMR révisé, la Régie a décidé d'aller de l'avant en procédant à l'embauche d'une chargée de projet au développement de programmes environnementaux qui a reçu deux mandats spécifiques, le premier consistant à accompagner les industries, commerces et institutions afin de favoriser une meilleure gestion de leurs matières résiduelles et l'autre étant plutôt dirigée vers l'information et la sensibilisation des jeunes et du public en général.

Dans le même ordre d'idée, *l'Équipe verte* a circulé sur tout le territoire afin de constater l'utilisation que les citoyens font de leurs bacs de déchets et la présence de matières recyclables ou organiques dans ceux-ci... Conclusion : malgré nos excellentes performances régionales, il y a encore du travail à accomplir en information, sensibilisation et éducation sur le territoire de la Régie.

Finalement, l'année 2015 marquera l'histoire de la Régie comme étant celle au cours de laquelle les discussions se seront ultimement conclues par l'adhésion des municipalités de Roxton Falls et du Canton de Roxton à la Régie, cette entente prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2016. Conséquemment, à compter de 2016, les 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains seront desservies par la Régie, créant ainsi une uniformité de l'offre de services sur l'ensemble du territoire de ces deux MRC et favorisant par le même coup, l'implantation des mesures prévues au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles de celles-ci. Cela coïncidera avec le 25^{ième} anniversaire d'existence de la Régie, créée en 1991.

Forte de ces acquis, la Régie demeure résolument tournée vers l'avenir et nous avons la ferme intention de continuer à bonifier son offre de services afin de toujours mieux répondre aux attentes des citoyens que nous desservons.

Données sociodémographiques

Desserte	RÉSIDUS DOMESTIQUES	MATIÈRES RECYCLABLES	MATIÈRES ORGANIQUES
Unités d'occupation résidentielles et chalets	46 092	46 092	35 954
Édifices municipaux et écoles	102	151	27
Institutions, commerces et industries (ICI)	416	857	384

Pour une dernière année, en 2015 la Régie ne regroupe que 23 des 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains et dessert une population globale de 99 580 personnes.

Le mandat qui lui est confié par ses municipalités membres consiste essentiellement à assurer la gestion des matières résiduelles et des boues d'installations septiques générées sur le territoire de celles-ci.

Les services de la Régie

La collecte à trois voies

Services	5 logements et moins + ICI	6 logements et plus	Chalets (mai à octobre)
Matières organiques Bac brun de 240 l.	40 collectes / an		26 collectes / an
Matières recyclables Bac vert de 240 ou 360 l.	26 collecte / an		13 collectes / an
Résidus domestiques Bac gris de 240 ou 360 l.	26 collecte / an	52 collectes / an	13 collectes / an

Les écocentres

Depuis l'automne 1994, la Régie assure la gestion de deux écocentres qui sont en opération chaque fin de semaine, de la mi-avril à la fin du mois de novembre. Afin de mieux desservir l'ensemble du territoire, ceux-ci sont situés dans la ville centre de chacune des MRC et sont accessibles gratuitement, sur preuve de résidence, aux citoyens des 23 municipalités membres de la Régie. Un élargissement de l'offre de services à cet égard est actuellement sur la planche à dessins de la Régie.

1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe

68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale

Les résidus domestiques dangereux



En plus de recevoir les peintures et les huiles à ses écocentres, la Régie organise annuellement quatre collectes de résidus domestiques dangereux afin de permettre à tous les citoyens de ses municipalités membres de pouvoir disposer de façon sécuritaire de ces résidus. La première collecte se déroule au mois de mai à Saint-Hyacinthe, alors que les trois autres collectes ont lieu au mois de septembre à Saint-Hyacinthe, Saint-Jude et Acton Vale. La Régie favorise la tenue de collectes itinérantes afin de détourner de l'enfouissement ce type de résidus. Ce service est offert gratuitement et exclusivement aux citoyens des municipalités membres de la Régie.

Le Programme régional de vidange des installations septiques

Implanté en 2011, ce programme assure la vidange périodique des quelques 10 000 installations septiques situées sur le territoire de la Régie conformément à la loi.

Les objectifs visés par l'instauration du **PRVIS** sont :

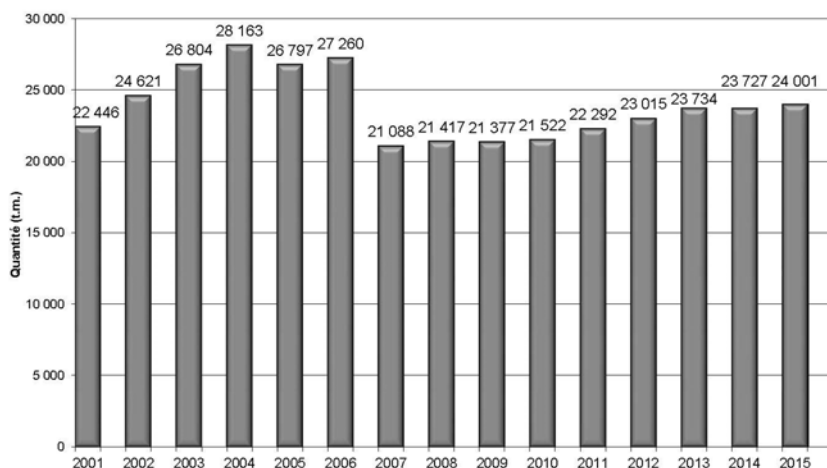
- ♦ Assurer le respect des lois et règlements applicables, du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains et indirectement, exercer une certaine forme de surveillance de l'état général des installations septiques situées sur le territoire des municipalités membres de la Régie.
- ♦ Réduire les risques de disposition dans la nature d'un volume important de boues d'installations septiques, au détriment de l'environnement des lieux concernés.
- ♦ Assurer une saine gestion des boues générées sur le territoire visé et leur mise en valeur.



Toutes les boues recueillies sont transportées dans un site autorisé par le MDDELCC pour y être valorisées en compost et retournées à la terre à titre de fertilisant.

Pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015, un contrat pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des résidus domestiques, des matières organiques et des matières recyclables provenant des municipalités membres a été octroyé à l'entreprise Services Environnementaux Richelieu inc. qui est maintenant propriété de Progressive Waste Solutions Ltd. Notons que ce contrat prévoit que la collecte des matières résiduelles s'effectue obligatoirement dans des bacs roulants, de façon entièrement automatisée, avec des bacs de 240 ou 360 litres, selon le type de collecte.

RÉSIDUS DOMESTIQUES - QUANTITÉ COLLECTÉES DEPUIS 2001

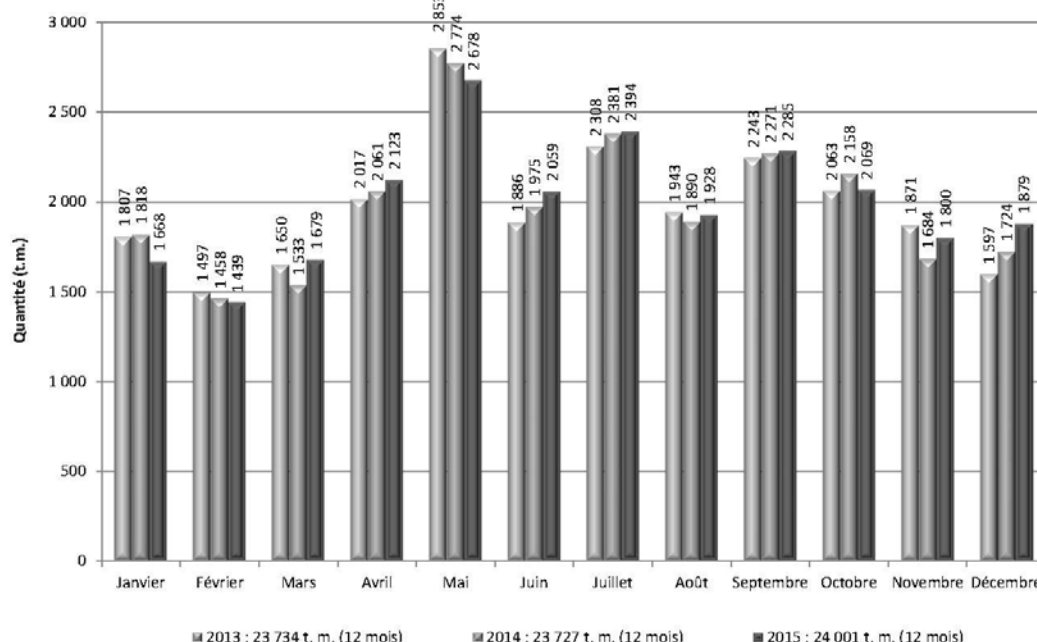


CUMULATIF : 358 264 tonnes

A) Résidus domestiques

La quantité de résidus domestiques éliminés en 2015 totalise **24 001 tonnes** par rapport à 23 727 tonnes en 2014. Nous constatons donc une certaine stabilité en terme de quantités enfouies, ce tonnage comprenant les quantités de résidus collectés dans le cadre des trois collectes de gros rebuts.

RÉSIDUS DOMESTIQUES - QUANTITÉS MENSUELLES
2013, 2014 ET 2015



■ 2013 : 23 734 t. m. (12 mois)

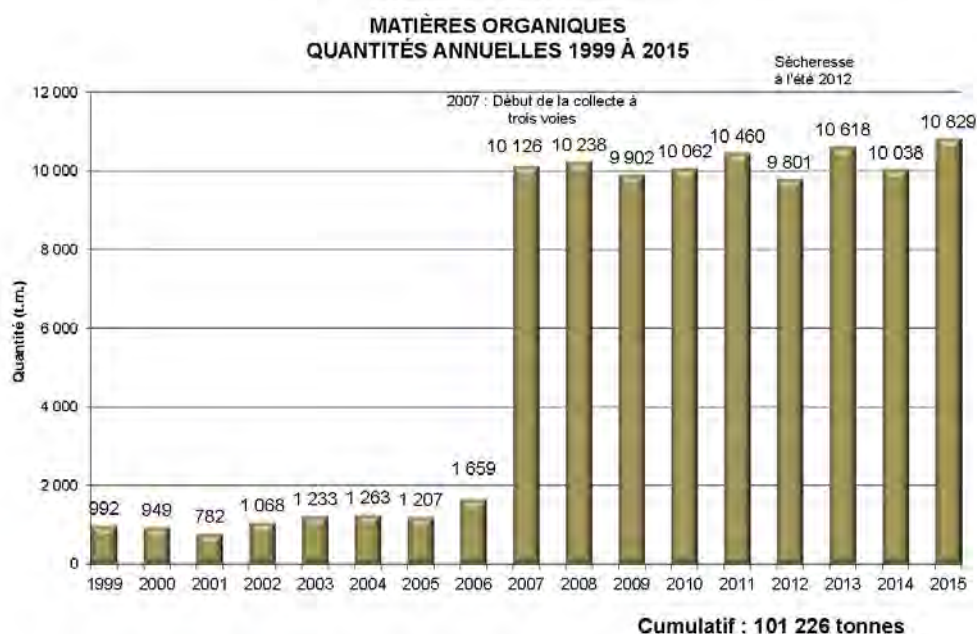
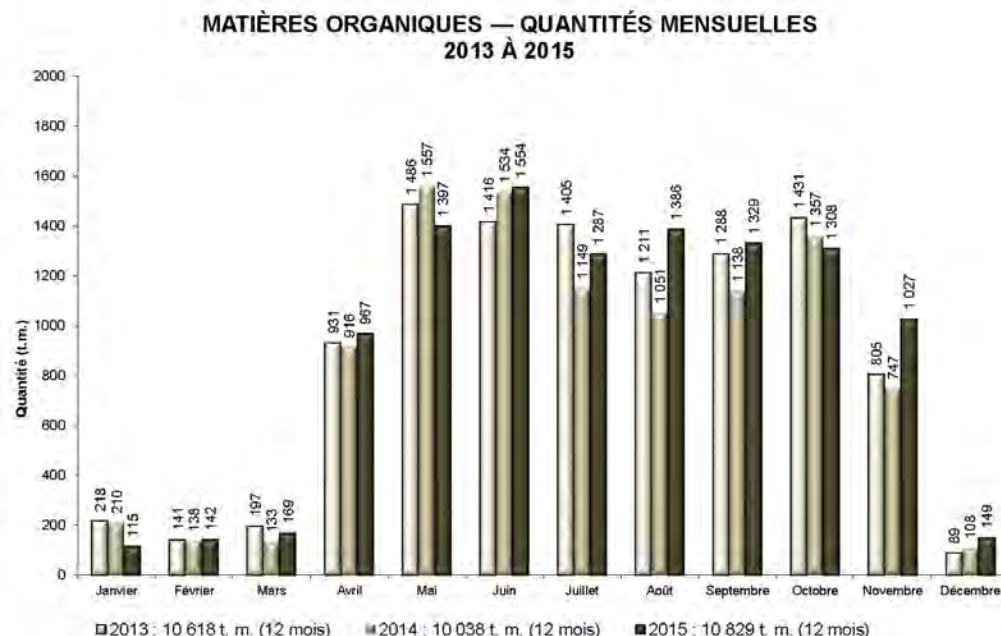
■ 2014 : 23 727 t. m. (12 mois)

■ 2015 : 24 001 t. m. (12 mois)

B) Matières organiques

Le service de collecte des matières organiques a permis de récupérer **10 829 tonnes** de résidus organiques en 2015 (10 038 tonnes en 2014). Les matières récupérées dans le cadre de cette collecte ont été acheminées au Centre de valorisation des matières organiques de la Ville de Saint-Hyacinthe afin d'y être recyclées et ultimement valorisées sur le territoire.

Depuis le 1er décembre 2014, les matières organiques collectées par la Régie sont transportées au Centre de valorisation des matières organiques de la Ville de Saint-Hyacinthe pour y être traitées par biométhanisation. Le traitement local, favorise la réduction du volume de gaz à effet de serre qui était antérieurement émis lors du transport à l'extérieur du territoire.



Après 9 ans de collecte des matières organiques, nous constatons, que contrairement aux matières recyclables, les citoyens ont adhéré au service dès la première année et qu'ils ont maintenu le cap depuis lors.

L'impact des conditions climatiques doit également être considéré dans l'analyse générale des résultats de ce type de collecte, puisqu'elle inclut les résidus verts.

L'herbicyclage est favorisé par la Régie qui en fait la promotion par l'entremise de ses outils de communication. Bien que nous n'ayons pas de chiffres précis à cet effet, les informations recueillies de façon informelle auprès de la population et par l'Équipe verte de la Régie nous confirment qu'un nombre significatif de citoyens s'y adonnent. Cette saine gestion des résidus verts contribue à un certain ralentissement de la progression du volume de matière récupérée dans le cadre de la collecte des matières organiques.

De plus, il est important de rappeler que plusieurs municipalités membres de la Régie organisent à chaque année, sur leur territoire respectif, une collecte de sapin de Noël. Ainsi, quelques 1 300 arbres ont été récupérés et valorisés grâce à ces collectes.

Finalement, considérant l'achalandage aux sites de récupération de terre et de branches de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale, les ententes intervenues pour permettre l'utilisation de ces sites par l'ensemble des citoyens des municipalités membres de la Régie ont été renouvelées pour l'année 2015. Ce service offert à la population des municipalités membres de la Régie, permet de détourner un volume important de bois des sites d'enfouissement, conformément à l'objectif de bannissement de l'enfouissement de cette matière énoncé par le gouvernement provincial.

Les quantités totales de matières organiques détournées de l'enfouissement sur l'ensemble du territoire de la Régie pour l'année 2015 sont présentées à l'annexe 1. Comme nous pouvons le constater, l'offre de services en gestion des matières organiques est bien appréciée sur notre territoire et les résultats le confirment. Il est important de maintenir une offre qui permet de répondre aux besoins des citoyens des municipalités membres de la Régie, à un prix raisonnable.



C) Matières recyclables

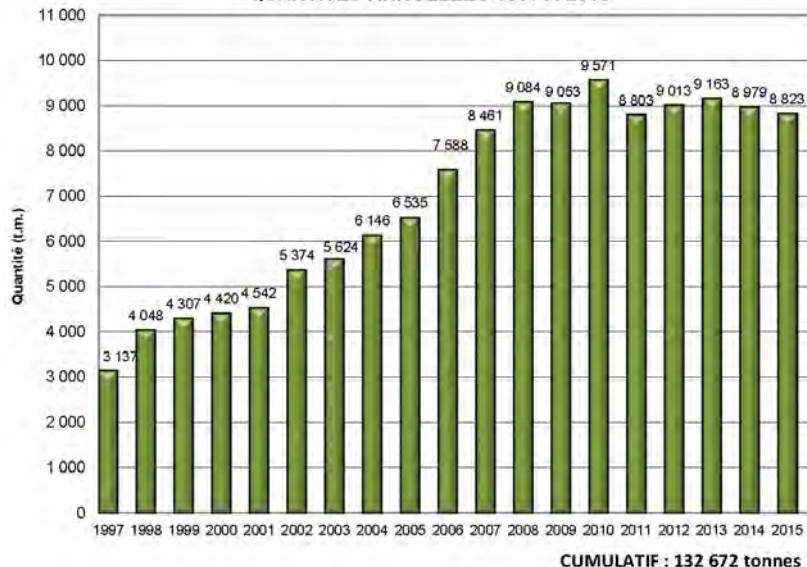
Le programme de collecte sélective porte à porte, mis en place en avril 1997 sur tout le territoire de la Régie, a permis de récupérer un total de **8 823 tonnes** de matières telles le papier, le carton, les contenants de plastique, de verre et de métal en 2015 par opposition à 8 979 tonnes en 2014. Il s'agit d'une légère **diminution** par rapport à l'année précédente qui s'inscrit dans la tendance actuelle à l'échelle du Québec.

Bien qu'en 2014, nous ayons assisté à une crise du verre et à la fermeture de l'usine Klareco qui valorisait environ 70 % du verre recueilli dans les centres de tri du Québec, nous n'avons pas ressenti d'impact direct pour le recyclage du verre provenant du territoire de la Régie, celui-ci étant entièrement recyclé chez Thomas Bellemare Ltée en Mauricie, notamment en poussières de sablage au jet et en isolant de fibre de verre. Cette réalité est toujours vraie en 2015.

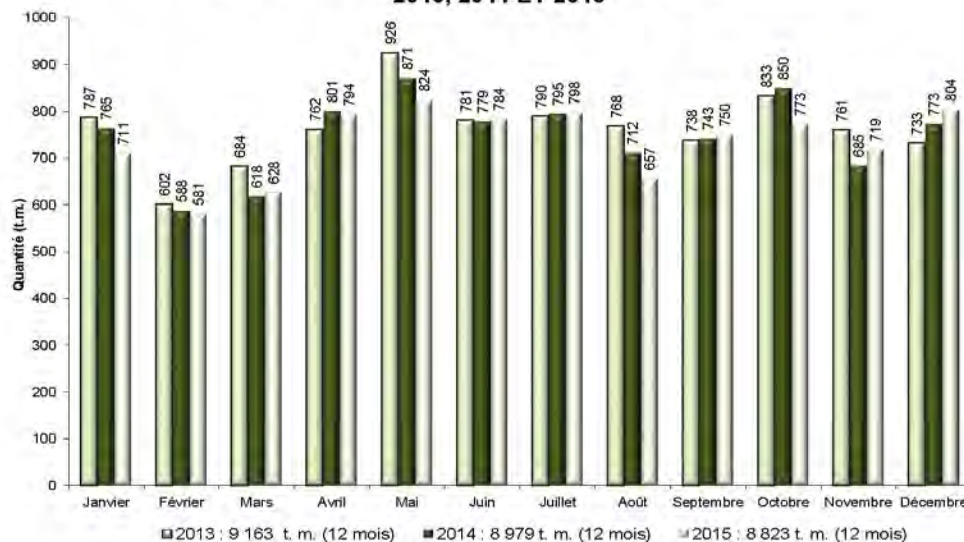
Cependant, l'ensemble des centres de tri du territoire québécois doit faire face à une diminution des quantités de papier collectées par la collecte sélective, notamment à cause de l'avancée marquée des médias électroniques par rapport aux médias écrits.

L'effet combiné de la « crise du verre » et de la popularité des médias électroniques peut expliquer l'apparente stabilité des quantités récupérées dans les bacs de recyclages depuis quelques années.

COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES
QUANTITÉS ANNUELLES 1997 À 2015



MATIÈRES RECYCLABLES - QUANTITÉS MENSUELLES
2013, 2014 ET 2015



Il est à noter que les quantités présentées dans ces graphiques incluent les matières collectées dans les écoles, les édifices municipaux, les ICI et les chalets desservis par la Régie.

Les quantités récupérées dans le cadre d'autres initiatives de récupération des matières recyclables sont également présentées à l'annexe 1.

L'impact de la collecte à trois voies

Afin d'évaluer l'impact de la collecte à trois voies, il est important de dresser un portrait de la progression des quantités de matière dirigées vers l'enfouissement, en fonction de l'augmentation du volume de matières résiduelles gérées sur le territoire de la Régie. Il faut également noter que depuis 2001, l'augmentation du nombre d'unités d'occupation desservies a influencé le volume de matières générées sur le territoire visé.

Profil de la collecte à trois voies

	2001	2007	2015
Population desservie	80 094	92 158	99 580
Résidus domestiques (tonnes)	22 446	21 088	24 001
Matières organiques (tonnes)	841	10 126	10 829
Matières recyclables (tonnes)	4 542	8 461	8 823
Total des matières résiduelles collectées porte à porte	27 830	39 675	43 653
Pourcentage de matières détournées de l'enfouissement	19 %	47 %	45 %

Le graphique ci-dessous confirme que nonobstant l'augmentation du nombre d'unités desservies par la Régie, le pourcentage de matière dirigée vers l'enfouissement, par rapport à la totalité des matières collectées porte à porte a connu une diminution significative en passant de 81 % en 2001 à 55 % en 2015. Cette diminution est notamment attribuable à l'implantation de la collecte à trois voies sur le territoire de la Régie.

Rendement moyen par personne

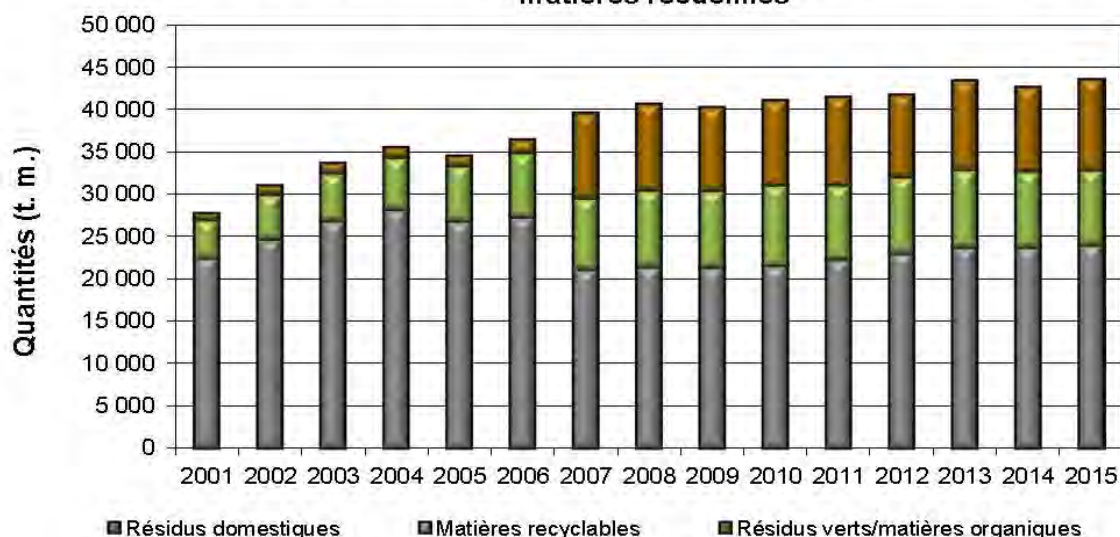
Matières recyclables : 0,08 tonnes/u. o./année
Matières organiques : 0,11 tonnes/u. o./année

Rendement moyen par unité d'occupation

Matières recyclables : 0,17 tonnes/u. o./année
Matières organiques : 0,29 tonnes/u. o./année

Le détail des calculs est présenté à l'annexe 2.

Évolution des quantités totales de matières résiduelles collectées de porte à porte, précisant le volume total des différents types de matières recueillies



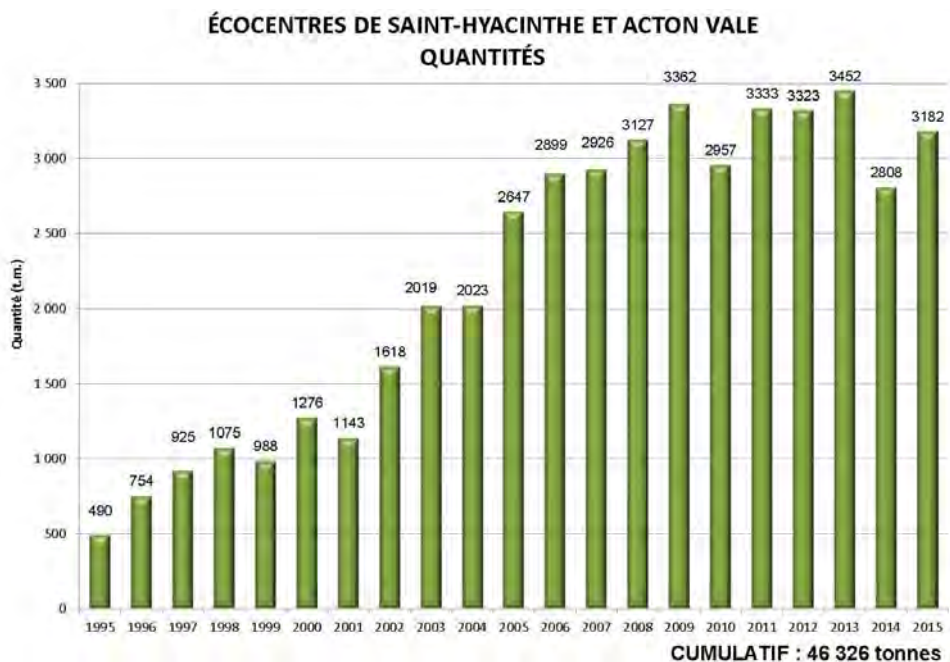
D) Écocentres

Quelques 16 578 usagers (17 436 en 2014) se sont présentés à l'un ou l'autre des écocentres de la Régie pour y apporter 3 182 tonnes métriques (2 808 tonnes en 2014) de matières diverses telles des métaux, pneus, peintures, huiles, résidus de bois et débris de démolition.

Les discussions tenues avec les différents recycleurs ont confirmé que la Régie parvient à maintenir un excellent standard de qualité quant au tri des matières récupérées aux deux écocentres.

SAINT-HYACINTHE	2015	2014
Nombre d'usagers	10 582	10 648
Moyenne par samedi	185	182
Moyenne par dimanche	136	131
Quantité apportée	1 849,54 tonnes	1 616,40 tonnes
Taux de mise en valeur	81 %	83 %

ACTON VALE	2015	2014
Nombre d'usagers	5 996	6 788
Moyenne par samedi	104	115
Moyenne par dimanche	78	85
Quantité apportée	1 332,05 tonnes	1 191,87 tonnes
Taux de mise en valeur	69 %	70 %



Le graphique ci-contre présente la progression des quantités de matières apportées aux écocentres par les citoyens des municipalités membres de la Régie. Les périodes d'ouverture, les délais d'attente et la configuration de l'écocentre de Saint-Hyacinthe limitent les possibilités d'augmentation de l'achalandage. L'élargissement des jours d'ouverture ainsi que la relocalisation et la reconfiguration du site devraient permettre une progression significative de l'achalandage au cours des prochaines années.

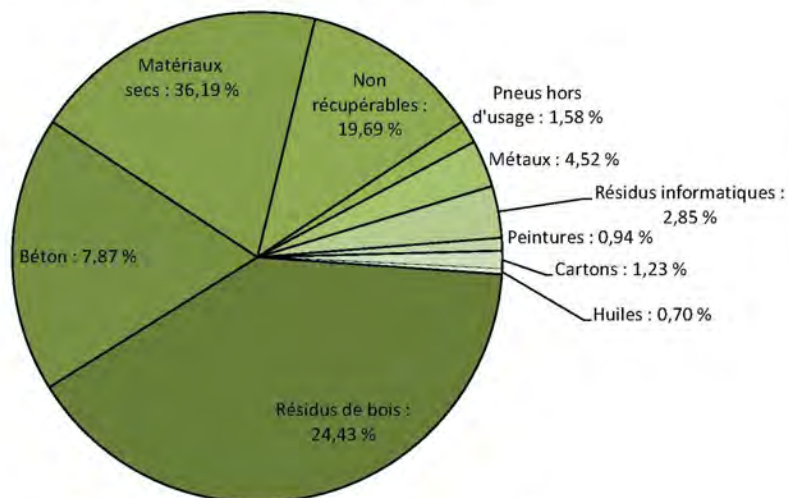
Répartition des matières apportées à chaque écocentre

ÉCOCENTRE DE SAINT-HYACINTHE

Taux de mise en valeur 2015:

1 506,27 t / 1 849,54 t = 81 %

Année	Taux de mise en valeur
2014	83 %
2013	78 %
2012	60 %

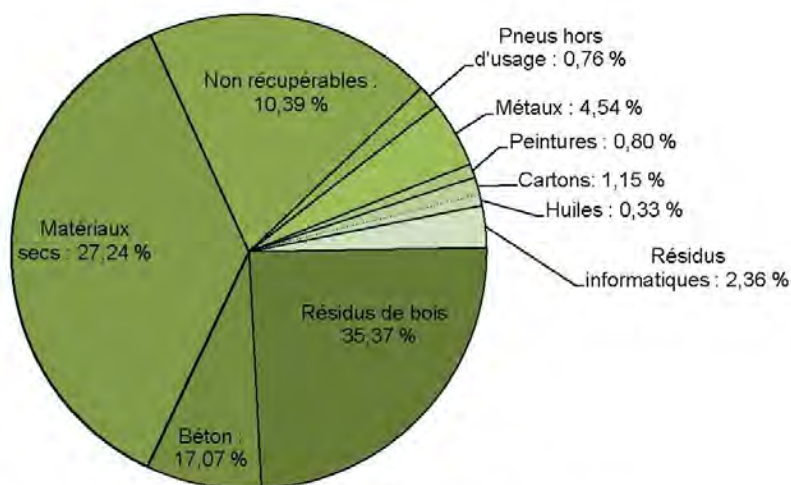


TOTAL 2015 : 1 850 tonnes (Taux de récupération : 81 %)
TOTAL 2014 : 1 616 tonnes (Taux de récupération : 83 %)

ÉCOCENTRE D'ACTON VALE

Taux de mise en valeur 2015 :

925,15 t / 1 332,05 t = 69 %



TOTAL 2015 : 1 332 tonnes (Taux de récupération : 69 %)
TOTAL 2014 : 1 192 tonnes (Taux de récupération : 70 %)

Année	Taux de mise en valeur
2014	70 %
2013	66 %
2012	32 %

Taux de mise en valeur global : 2 431,52 t / 3 181,59 t = 76 %

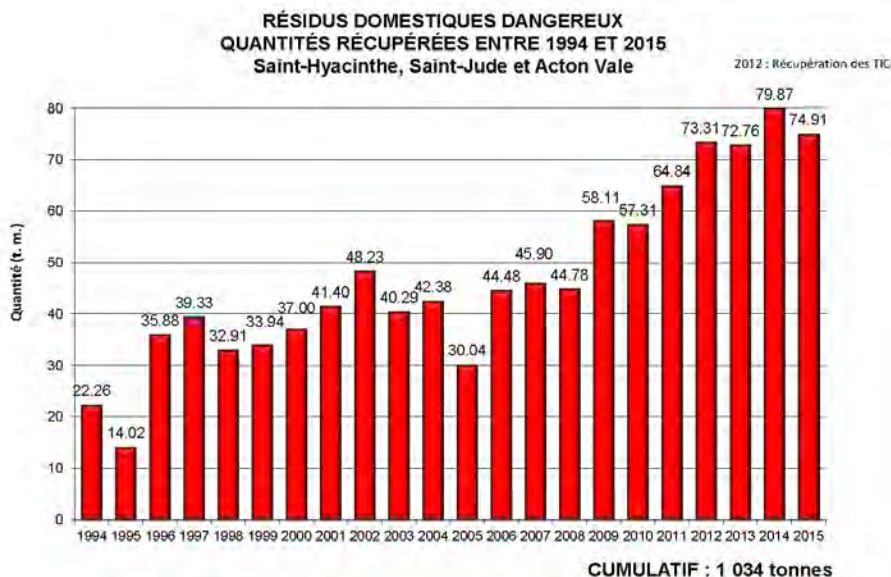
Année	Taux de mise en valeur global
2014	78 %
2013	73 %
2012	51 %

Le détail des quantités récupérées par écocentre est présenté à l'annexe 1

E) Résidus domestiques dangereux

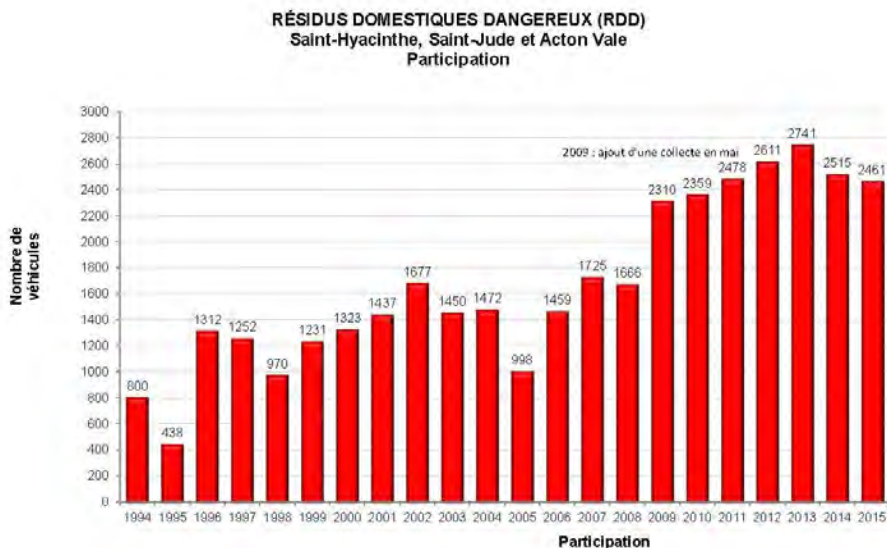
En 2015, les quatre collectes de résidus domestiques dangereux ont permis de récupérer 74,91 tonnes de résidus. Il s'agit d'une **diminution de 6 %** par rapport aux 79,87 tonnes recueillies en 2014.

L'ajout d'une collecte de résidus électroniques et informatiques en 2012 a favorisé la progression de la quantité de RDD détournés de l'enfouissement.



L'ensemble des matières recueillies en 2015 a été réutilisé, recyclé, valorisé ou disposé sécuritairement par les entrepreneurs responsables des collectes, dans le respect des règles de l'art.

En 2015, l'affluence aux collectes de RDD a connu une légère diminution tout comme les volumes moyens apportés par chaque citoyen (32,01 kg/véhicule en 2014 et 30 kg/véhicule en 2015). Les prochaines années devraient nous permettre de tirer des conclusions mais globalement, il est clair que ce service répond aux besoins d'une partie importante de la population et à la protection de notre environnement collectif



Le tableau de l'annexe 1, présenté à la page 24, dresse un portrait global des activités de récupération des résidus domestiques dangereux que l'on retrouve sur le territoire de la Régie.

F) Programme régional de vidange des installations septiques

Dès la première année d'opération, le Programme régional de vidange des installations septiques a connu un excellent succès et ce, malgré qu'une certaine opposition ait précédé son implantation. Il est indéniable que l'impact environnemental positif de cette mesure justifie largement les interventions menées par les élus et toute l'équipe de la Régie, d'autant plus que les boues constituent maintenant des matières organiques que l'on doit maintenant considérer dans le cadre du PCGMR. En effet, nous constatons une progression constante du nombre d'installations vidangées pour chaque secteur qui nous portent à conclure que le nombre d'installations conformes connaît une augmentation

Au printemps 2014, la Régie est retournée en appel d'offres pour la période 2015-2018 puisque le premier contrat de 4 ans venait à échéance. Le même entrepreneur a obtenu le contrat avec une légère diminution de prix par rapport au précédent. Les citoyens collaborent de mieux en mieux et les résultats parlent d'eux-mêmes. Ce programme est un succès à tous les niveaux, avec un recyclage des boues à 100%.

Des résultats éloquentes :

	PCGMR 2004 (estimé)	2011	2012	2013	2014	2015
Matières générées annuellement (tonnes)	15 804	14 640 (3 247 317 gallons)	14 776 (3 277 395 gallons)	14 823 (3 287 917 gallons)	15 922 (3 531 648 gallons)	16 177 (3 588 219 gallons)
Nombre d'installations vidangées	5 000	4 316	4 240	4 407	4 571	4 703
Matières valorisées par compostage (tonnes)	2 180 (13,8 %)	14 640 (100 %)	14 776 (100 %)	14 823 (100 %)	15 922 (100 %)	16 177 (100 %)
Matières dirigées vers l'enfouissement (tonnes)	909 (5,8 %)	0	0	0	0	0
Matières « disparues » dans l'environnement (tonnes)	12 715 (80,4 %)	0	0	0	0	0
Matière fertilisante générée (tonnes)	109	732	739	741	796	809

L'implantation simultanée du programme sur l'ensemble du territoire de la Régie était audacieuse mais la structure de coordination et le plan de communication mis en place ont favorisé son acceptabilité sociale et ont mené au succès de celui-ci. La Régie a fait le choix judicieux de miser sur le contact direct avec les citoyens concernés par le programme et les résultats souhaités sont au rendez-vous. Pour le futur, il est important de poursuivre en ce sens et de continuer à informer la population des résultats obtenus afin de maintenir l'intérêt et la participation de tous les citoyens visés par celui-ci.

La Régie: Un impact environnemental indéniable

Au cours des dernières années, la Régie, supportée par son conseil d'administration, a investi beaucoup de temps et d'énergie afin de créer un contexte propice à une meilleure gestion des matières résiduelles générées sur son territoire. La Régie a également pris le pari d'atteindre cet objectif au meilleur coût possible et, si on considère le taux de diversion de l'enfouissement qui est passé de 20 % à plus de 60 % en 10 ans à peine, pour un taux de taxation moyen d'environ **120 \$/** unité d'occupation en 2015, nous pouvons dire : ***Mission accomplie.***

	2004		2007		2011		2015	
	Valorisée (t. m.)	Enfouie (t. m.)	Valorisée (t. m.)	Enfouie (t. m.)	Valorisée (t. m.)	Enfouie (t. m.)	Valorisée (t. m.)	Enfouie (t. m.)
Résidus domestiques		28 163		21 088		22 292		24 001
Matières organiques	1 323		10 126		10 460		10 829	
Matières recyclables	6 146		8 461		8 803		8 823	
Écocentres	813	1 211	1 439	1 487	1 636	1 698	2 431	750
Résidus domestiques dangereux	32	10	44	2	65		75	
Boues d'installations septiques					14 640		16 177	
Sous-total	8 314	29 384	20 070	22 577	35 604	23 990	38 335	24 751
Total	37 698		42 647		59 594		63 087	
Taux de diversion	22,1 %		47 %		59,7 %		60,8%	

Force est de constater qu'après de nombreuses étapes franchies graduellement au cours des années, les résultats sont au rendez-vous.

- ♦ **2006** Mécanisation de la collecte des résidus domestiques;
- ♦ **2007** Implantation de la collecte des matières organiques (bac brun);
Réduction de la fréquence de collecte des résidus domestiques;
Intégration de la collecte des résidus verts à la collecte des matières organiques;
- ♦ **2011** Implantation du Programme régional de vidange des installations septiques;
- ♦ **2014** Traitement local des matières organiques par biométhanisation, à Saint-Hyacinthe.

Les compensations gouvernementales étant notamment fondées sur des facteurs de performance, les excellents résultats obtenus sur le territoire de la Régie contribuent à l'obtention de compensations financières significatives pour ses municipalités membres.

Révision du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains

En 2014, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a été mandatée par les MRC d'Acton et des Maskoutains pour effectuer la révision Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) en vigueur sur leur territoire, lequel avait d'ailleurs été réalisé par la Régie. Pour ce faire, la Régie a procédé à l'embauche de madame Jade Guilbert pour une période d'environ une année.

Dans le cadre de son mandat, Madame Guilbert a réalisé un bilan de l'état d'avancement par rapport aux objectifs du PCGMR et elle a procédé à la collecte de données relatives à la description du territoire ainsi qu'à l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire. Une collecte de données a également été menée auprès des industries, commerces et institutions (ICI) et des générateurs de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) afin de dresser l'inventaire des matières générées. Finalement, afin de réaliser son mandat de la façon la plus exhaustive possible, madame Guilbert a également procédé au recensement des installations de collecte, de traitement ou de valorisation des matières résiduelles qui sont situées sur le territoire d'application.



Bien qu'une partie importante de la tâche ait été effectuée en 2014, le travail de compilation, d'analyse des résultats et de rédaction du document révisé a été principalement effectué au cours de l'année 2015. Il en va de même en ce qui concerne la détermination des actions à poser au cours des prochaines années afin de favoriser l'atteinte et même le dépassement des objectifs fixés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et dans le Plan d'action 2011-2015 du gouvernement.

Suite à deux rencontres d'information tenues à l'intention de la population, le 8 juin à la MRC d'Acton et le 9 juin à la MRC des Maskoutains, le projet de PCGMR révisé a finalement été adopté par les deux MRC le 10 juin 2015 et transmis au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dès le 19 juin. Ce dernier a transmis l'avis de conformité du PCGMR le 23 septembre 2015 aux MRC, lequel a été suivi par l'adoption du règlement édictant le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé par les deux MRC. Le PCGMR révisé devrait donc entrer en vigueur le 5 mai 2016, tel que prévu par la loi, à l'intérieur des délais prescrits.

Les activités de représentation et de communication

- Nommé président de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles en 2010, le directeur général a exercé ce mandat jusqu'en décembre 2015. À ce titre, il a collaboré avec de nombreux intervenants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de RECYC-QUÉBEC, de Réseau Environnement, d'Éco-Entreprise, de l'UMQ et de la FQM, en ce qui concerne le domaine de la gestion des matières résiduelles, notamment lors de colloques. Cette implication permet à la Régie de mieux évoluer au rythme des nouvelles tendances qui se dessinent. Finalement, lors de l'assemblée générale qui s'est tenue en novembre 2015, M. Pion a décidé de ne pas solliciter un sixième mandat.



- Depuis novembre 2014, le directeur général agit à titre de co-président du Comité conseil sur les matières résiduelles du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. L'expertise de la Régie est reconnue sur l'échiquier provincial et à de nombreuses occasions au cours de l'année 2015, des représentants d'autres régies, MRC et municipalités ont contacté l'organisme relativement à divers aspects de la
- Afin de donner suite aux objectifs inscrits dans le PCGMR révisé, la Régie a décidé d'aller de l'avant en procédant à l'embauche d'une chargée de projet au développement de programmes environnementaux qui a reçu deux mandats spécifiques, le premier consistant à accompagner les industries, commerces et institutions afin de favoriser une meilleure gestion de leurs matières résiduelles et l'autre étant plutôt dirigé vers l'information et la sensibilisation du public, pour une meilleure gestion de leurs matières résiduelles, tant à l'école qu'à la maison. Puisque, les jeunes d'aujourd'hui sont nos adultes de demain et puisque nous souhaitons établir notre société sur des fondations solides, nous avons choisi de faire de ceux-ci, une de nos priorités.

Ainsi, des ateliers éducatifs sont offerts aux différents niveaux du primaire et du secondaire et des conférences sont également disponibles pour les différents groupes sociaux et communautaires qui en font la demande.



Je réfléchis, je choisis et j'agis!

3RV-E

Je suis un écocitoyen!

Les communications régulières avec la population desservie constituent sans contredit, la pierre angulaire du succès des nombreux services offerts par la Régie. Elles permettent de conserver l'intérêt et la motivation des citoyens, de favoriser les bonnes méthodes de gestion et d'optimiser l'utilisation des services offerts.



Pour rejoindre les 47 000 foyers qu'elle dessert, la Régie effectue diverses activités de communication en plus de produire un grand nombre de communiqués qui sont diffusés dans les médias locaux et les bulletins municipaux des municipalités membres.



Deux bulletins d'information ont été produits, en mars et en septembre, afin de traiter des services offerts par la Régie. Ces bulletins ont été distribués via le Publi-sac.



La production et la distribution de cartons d'information relatifs à la tenue des collectes de RDD, tant au printemps qu'à l'automne et des six calendriers annuels de collecte selon les territoires desservis permet d'informer la population et de diffuser l'offre de services disponible pour celle-ci.

De plus, de nombreuses entrevues radiophoniques ont été accordées sur les ondes de Radio-Acton au cours de l'année et une septième participation au Salon FADOQ a permis de rencontrer de nombreux citoyens desservis par la Régie. La rédaction et la diffusion du bilan annuel de la Régie et des sommaires de résultats des collectes de RDD et des opérations des écocentres permettent également une rétroaction auprès de la population.



Finalement, le site Internet de la Régie demeure une référence de choix pour obtenir de nombreuses informations concernant l'organisme, sa structure, ses services et les résultats obtenus.

www.regiedesdechets.qc.ca



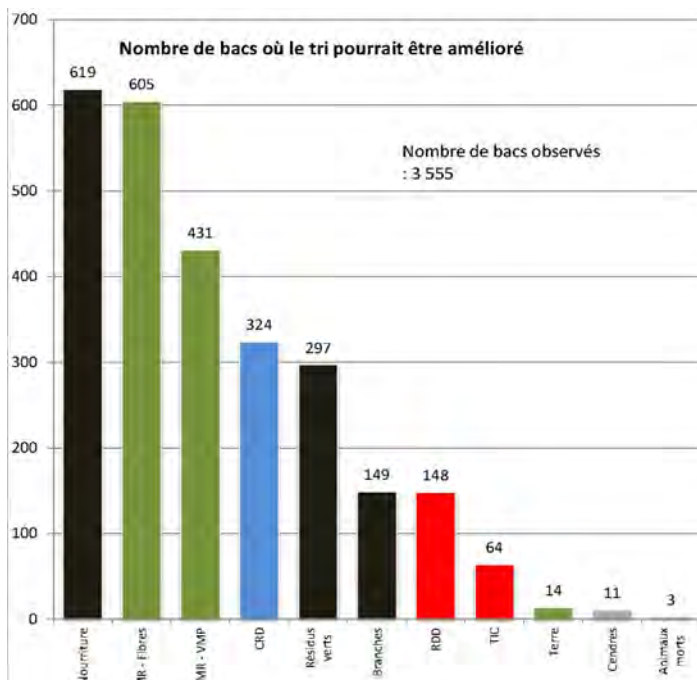
L'Équipe verte

En 2014, RECYC-QUÉBEC a produit son Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles dans lequel on pouvait lire que seulement 59 % des matières recyclables générées étaient acheminées à des fins de recyclage et que le taux global de recyclage des matières organiques pour le secteur municipal s'élevait seulement à 21 %. Fort de ces nouvelles données, il était devenu primordial de vérifier le niveau de participation des citoyens du territoire de la Régie, au service de collecte à trois voies. Y'a-t-il encore des matières recyclables dans les bacs à déchets ? Le mandat de l'Équipe verte en 2015 consistait donc à :

- Évaluer le niveau d'utilisation du service de collecte des résidus domestiques par la population desservie;
- Procéder à une évaluation visuelle du contenu des bacs gris afin d'orienter les actions de la Régie en matière d'information, sensibilisation et éducation, le but visé étant d'enfourer seulement le résidu ultime;
- Informer et sensibiliser directement la population relativement à une utilisation optimale des services de la Régie et recueillir les commentaires des citoyens et échanger avec ceux-ci afin de répondre directement à leurs questionnements.

La Régie a donc mandaté deux étudiants qui étaient déjà à son emploi aux écocentres et qui possédaient les qualifications et les aptitudes requises pour accomplir les tâches visées, Kim Lavoie-Nadeau et Mégan Goudreau.

Les opérations se sont déroulées du 17 juin au 31 août et l'Équipe verte a ainsi pu visiter 4 844 immeubles desservis par la collecte des résidus domestiques, soit environ 16 % de ceux-ci, le jour de la collecte. Nous avons pu constater que 76 % des bacs placés à la rue étaient remplis à moins de 75 % de leur capacité et que le quart des immeubles desservis n'avait pas éprouvé le besoin de placer leur bac gris à la rue malgré le fait que la collecte s'effectue aux deux semaines.



Nous avons également constaté qu'environ 57 % des bacs observés contenaient, dans des proportions plus ou moins grandes, des matières qui auraient facilement pu être détournées de l'enfouissement par un tri adéquat.

La présence de l'Équipe verte favorise un échange bidirectionnel entre les citoyens et les représentants de la Régie. Si on considère la cueillette de données effectuée, l'interaction directe entre les membres de l'Équipe verte et les citoyens ainsi que l'information transmise, il est clair que cette initiative a connu, encore cette année, un excellent succès. Sous un angle qualité/prix, il s'agit d'un projet à renouveler puisque la Régie a toujours priorisé l'importance des communications avec les citoyens pour favoriser l'atteinte de résultats exceptionnels.

Les résultats financiers

Les principaux éléments qui ont eu un impact financier pour l'année 2015 sont les suivants :

- ◆ Le mandat de révision du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles confié à la Régie par les MRC d'Acton et des Maskoutains a nécessité l'ajout de ressources humaines et matérielles d'où une augmentation des dépenses d'administration. Les sommes investies dans ce projet ont été entièrement assumées par ces deux MRC et les actifs matériels acquis sont demeurés la propriété de la Régie, à la fin du mandat en mai.
- ◆ Subséquemment à ce mandat, un poste de chargé de projet au développement des programmes environnementaux a été créé, sous forme de projet pilote, afin de se conformer à certaines mesures prévues au PCGMR révisé.
- ◆ L'Équipe verte a été maintenue pour une deuxième année afin d'évaluer la collecte des résidus domestiques et poursuivre son mandat de sensibilisation auprès de la population.
- ◆ Les mêmes contrats pour la collecte à trois voies étant en vigueur pour une dernière année, les prix par unité d'occupation n'ont pas varié et les fluctuations annuelles des coûts sont généralement dues au nombre d'unités desservies et à l'indexation de la redevance à l'enfouissement. Cependant, le traitement local des matières organique à l'usine de biométhanisation de la Ville de Saint-Hyacinthe a eu un impact sur le coûts de collecte et transport de ces matières.
- ◆ Le contexte concurrentiel a favorisé une diminution des prix unitaires lors du dernier appel d'offres pour la gestion des boues des installations septiques et a ainsi permis des économies substantielles pour ce service.
- ◆ Le remboursement de la TVQ est passé de 62,8 % en 2014 à 50 % en 2015 ce qui a eu un impact sur les dépenses globales liées à la gestion des matières résiduelles.

Pour le calcul des coûts nets liés à la gestion des matières résiduelles, il est important de rappeler que les coûts réels de gestion de ces matières doivent tenir compte de la redevance importante de 854 134 \$ reçue en 2015 par les municipalités et la compensation pour la collecte sélective de 902 971 \$. Ces revenus, non comptabilisés ci-contre, réduisent d'autant le fardeau des municipalités et sont tributaires des excellentes performances de la Régie.

	2015	2014
REVENUS		
Quote-part	650 000 \$	625 000 \$
Collecte, transport et élimination des résidus domestiques	3 362 049 \$	3 336 808 \$
Collecte et transport des matières recyclables	1 032 206 \$	952 808 \$
Collecte, transport et valorisation de matières organiques	1 143 770 \$	1 194 555 \$
Écocentres	220 000 \$	210 750 \$
Programme régional de vidange des installations septiques	838 970 \$	863 858 \$
Autres revenus	79 388 \$	98 177 \$
TOTAL DES REVENUS	<u>7 326 383 \$</u>	<u>7 281 228 \$</u>
DÉPENSES		
Administration générale	371 141 \$	343 822 \$
Activités de communication	23 793 \$	42 798 \$
Collecte, transport et élimination des résidus domestiques	3 362 053 \$	3 335 803 \$
Collecte et transport des matières recyclables	1 032 021 \$	968 101 \$
Collecte, transport et valorisation de matières organiques	1 102 488 \$	1 190 404 \$
Résidus domestiques dangereux	115 683 \$	100 490 \$
Écocentres	368 455 \$	347 934 \$
Programme régional de vidange des installations septiques	818 923 \$	822 329 \$
Immobilisations	0 \$	6 621 \$
TOTAL DES DÉPENSES	<u>7 194 557 \$</u>	<u>7 158 302 \$</u>
Surplus affectés au budget	148 000 \$	103 000 \$
EXCÉDENT	<u>279 826 \$</u>	<u>225 926 \$</u>

- 5 % du budget de la Régie est consacré aux frais de gestion
- **95 % est utilisé directement en services aux citoyens**

ANNEXE 1

**QUANTITÉS DE MATIÈRES MISES EN VALEUR EN 2015
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

Matières recyclables (tonnes métriques)

	Ateliers Transitions	Écocentres	Collecte sélective	TOTAL
Régie		37,66	8 822,59	8 860,25
Municipalités/MRC	81,8			81,8
TOTAL	81,8	37,66	8 822,59	8 942,05

Matières organiques (tonnes métriques)

	Résidus verts et alimentaires	Sapins de Noël ¹	Sites de récupération des branches	Herbicyclage et compostage domestique ²	TOTAL
Régie	10 829,36			103,00	10 932,36
Municipalités/ MRC		11,82	1 000,00		1 011,82
TOTAL	10 829,36	11,82	1 000,00	103,00	11 944,18
¹ Le poids d'un sapin est évalué à 9 kg.					
² Selon les modalités de calcul établies par la grille de RECYC-QUÉBEC (juin 2008)					

Les données en italique sont des estimations.

Résidus domestiques dangereux (tonnes métriques)

	Régie (collecte RDD)	Régie (écocentres)	Municipalités (bacs) ¹	Pharmacies (Médicaments)	Centres d'engrais	COOP, RONA, BMR et autres quincailleries ¹	Canadian Tire	Recyclage LRA	TOTAL
Peintures	14,30	27,27	0,25			34,15	1,07		77,04
Liquides et solides organiques	22,29		0,06			1,40	0,06		23,81
Huiles et filtres	3,18	15,48	0,44			1,07	21,0		41,17
Batteries d'auto	3,16						46,0		49,16
Piles	3,39		0,007			0,49			3,89
Pesticides et contenants	2,35				12,0				14,35
Propane	3,26								3,26
Produits divers	6,76			1,0		0,07			7,83
TIC ²	16,22	81,50						57,58	155,30
TOTAL	74,91	124,25	0,76	1,0	12,0	37,18	68,13	57,58	375,81

Source: ¹ Laurentide re/sources

² Recyclage LRA

Les données en italique sont des estimations.

Les écocentres (tonnes métriques)

FILIÈRE RECYCLAGE ET VALORISATION			
	Saint-Hyacinthe	Acton Vale	Total
Bois	654,12	325,44	979,56
Briques, béton et agrégats	315,74	104,83	420,57
Pneus	14,00	20,98	34,98
Métaux	84,05	60,25	144,30
Cartons	21,21	16,45	37,66
Peintures	14,77	12,50	27,27
Huiles	6,12	9,36	15,48
Résidus informatiques	43,57	37,93	81,50
Construction, rénovation, démolition (portion valorisable)	352,69	337,41	690,10
Sous-total	1 506,27	925,15	2 431,42
FILIÈRE ÉLIMINATION			
Construction, rénovation, démolition (portion éliminée)	151,15	144,60	295,75
Non récupérables	192,19	262,30	454,49
Sous-total	343,34	406,90	750,24
TOTAL DEUX SITES	1 849,61	1 332,05	3 181,66

ANNEXE 2

CALCUL DES RENDEMENTS

Collecte à trois voies :

Rendement moyen par personne, et par unité d'occupation

- Quantité annuelle de matières recyclables récupérées porte-à-porte : 8 822,59 tonnes
Rejets : 903,33 tonnes (10,24 %, selon Récupération Centre du Québec inc.)
- Quantité annuelle de matières organiques récupérées porte-à-porte : 10 829,36 tonnes
Rejets : 216,59 tonnes (environ 2 %).
- Quantité annuelle de matières résiduelles générées : 43 652,66 tonnes
- Population desservie : 99 580 personnes (selon le décret #1060-2014 du 23 décembre 2014)
- Nombre d'unités d'occupation (u. o.) desservies

Matières recyclables : 47 100 u. o.
Matières organiques : 36 365 u. o.

Le rendement moyen par personne

Quantité annuelle de matières recyclables récupérées *excluant les rejets* (tonne/an)
Nombre de personnes desservies

Matières recyclables : 7 919,26 tonnes / 99 580 personnes = 0,08 tonnes/personne/année
Matières organiques : 10 612,77 tonnes / 99 580 personnes = 0,11 tonnes/personne/année

Le rendement moyen par unité d'occupation

Quantité annuelle de matières recyclables récupérées *excluant les rejets* (tonne/an)
Nombre d'unités d'occupation desservies

Matières recyclables : 7 919,26 tonnes / 47 100 unités d'occupation = 0,17 tonnes/u. o./année
Matières organiques : 10 612,77 tonnes / 36 365 unités d'occupation = 0,29 tonnes/u. o./année

ANNEXE 3

REVUE DE PRESSE

Collecte des matières résiduelles

Contrat de 30 millions \$ pour cinq ans

Benoit Lapierre | Le Courrier

Même si les prix ont augmenté, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains s'en tire à bon compte au terme du nouvel appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles dans ses 23 municipalités membres, au cours des cinq prochaines années.

Octroyé à la firme Entreprise sanitaire F.A. limitée, de Laval, plus bas soumis-

sionnaire conforme, le nouveau contrat se chiffre à 6 059 466 \$ par année, taxes incluses, ce qui fait un peu plus de 30 millions \$ pour la période 2016-2020.

Il s'avère de 1,1 million \$ par année plus élevé que le contrat de cinq ans qui viendra à échéance le 31 décembre 2015 et qui a été rempli par la firme Services environnementaux Richelieu (SER) pour la somme de 4 950 504 \$ par année (24,7 millions \$ au total).

Le nouveau contrat n'en est pas moins inférieur à celui qui avait été octroyé à la firme Camille Fontaine pour la période 2006-2010, lequel s'était chiffré à 7 101 345 \$ par année (35,5 millions \$ au total). À l'appel d'offres pour le contrat suivant, la Régie avait pu profiter d'une forte concurrence entre les entrepreneurs, a rappelé le directeur général de la Régie, Réjean Pion. « Mais nous nous retrouvons encore avec une belle brochette de prix », a-t-il souligné.

Cette fois, Entreprise sanitaire F.A. a devancé la firme Camille Fontaine, de Saint-Hyacinthe, qui avait proposé un prix annuel de 6 259 735 \$, soit la deuxième plus basse soumission.

Avec Entreprise sanitaire F.A., la Régie demeurera en pays de connaissance puisque, tout comme SER, il s'agit d'une filiale du groupe BFI. M. Pion a d'ailleurs indiqué que le personnel affecté à l'exécution du nouveau contrat allait demeurer le même qu'actuellement. ←



HABITATION

SAINT-HYACINTHE ET RÉGION

Le Clairon, 21 juillet 2015

Collecte des déchets : la continuité pour un autre cinq ans

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la Régie, celle-ci a attribué un contrat pour la collecte des matières résiduelles pour les cinq prochaines années, à compter du 1^{er} janvier 2016, à Entreprise Sanitaire F.A. Ltée.

Bien qu'à première vue, il puisse sembler qu'un nouvel entrepreneur offrira les services sur le territoire de la Régie, ce sont ultimement les mêmes employés et la même équipe qui devraient continuer d'assurer l'offre de services puisque tout comme l'entrepreneur actuel, Services Environnementaux Richelieu, le nouvel entrepreneur est propriété de Vision Enviro Progressive (anciennement BFI Canada).

Globalement, une augmentation des coûts était à prévoir pour les municipalités membres de la Régie puisqu'il

y a cinq ans, le coût des services avait connu une diminution d'environ 2 M\$ par année pour cinq ans. Cette diminution était particulièrement attribuable à des facteurs tels que la compétitivité du marché, le regroupement en un seul contrat des collectes de résidus domestiques et de matières recyclables ainsi que l'excellente performance de la Régie quant aux diverses collectes. Dans ce contexte, la hausse de 1,1 M\$ par année, avec une différence d'à peine 3 % par rapport au prix soumis par le deuxième plus bas soumissionnaire, a été bien reçue par le conseil d'administration. « Cette hausse permettra de maintenir le prix à environ 1 M\$ de moins par année que ce qu'il en coûtait pour les trois mêmes services dans le cadre du contrat qui s'était terminé en 2010 et il est important de rappeler que le

contrat est à coût fixe pour les cinq prochaines années, jusqu'au 31 décembre 2020, sans indexation et sans ajustement lié aux fluctuations du coût du carburant », a dit Guy Bond, président de la Régie, lors de la dernière rencontre du conseil d'administration de cet organisme.

La venue d'un nouvel entrepreneur entraîne généralement des ajustements, mais dans le présent contexte, les citoyens ne devraient pas constater de changements significatifs aux services offerts. Les journées de collectes demeurent les mêmes, bien que les heures de collectes peuvent toujours varier. Dans ce contexte, la Régie rappelle qu'il est important que tous les citoyens continuent à placer leurs bacs à la rue avant 7 heures le matin de la collecte afin de s'assurer que les bacs soient ramassés.



Parlons déchets



Martin Bourassa
mbourassa@lecourrier.qc.ca

Les temps changent. Il y a quelques années à peine, l'octroi des contrats de collecte de matières résiduelles tous les cinq ans suscitait les passions chez nous. Bon peut-être pas de grandes passions, disons plutôt un intérêt certain. Il faut dire que la question des déchets a toujours fait couler beaucoup d'encre à Saint-Hyacinthe.

Si notre ville est aujourd'hui une pionnière de la biométhanisation, elle a longtemps été dans le peloton de queue en matière de collectes de déchets. Ce n'est qu'en 1997 qu'elle a finalement « municipalisé » la collecte, au terme de débats épiques autour de la table du conseil municipal. Bernard Barré, un des plus ardents promoteurs de la municipalisation, en aurait certes long à dire sur les jeux de coulisses qui ont marqué le milieu des années 1990 à l'hôtel de ville. L'octroi du premier contrat de collecte « municipale » à un seul entrepreneur, en l'occurrence la firme Camille Fontaine, avait été surveillé de près et même salué dans la mesure où il tombait entre des mains dites locales. C'était il y a un peu moins de 20 ans. Beaucoup de déchets ont été ramassés dans nos rues depuis, et l'industrie des déchets a changé de visage. Les firmes locales ont été avalées par de plus gros joueurs. La firme Camille Fontaine est passée dans le giron de Enviro-Viridis (Novacap) en 2012. Puis, Services environnementaux Richelieu (SER) de Vincent Boulay, qui avait supplanté Camille Fontaine pour le contrat de collecte de la MRC des Maskoutains de 2011 à 2015, a elle aussi perdu sa saveur locale lorsqu'elle a été achetée par BFI Canada, un géant nord-américain.

Cette perte d'identité locale explique peut-être la relative indifférence qui a marqué l'octroi du contrat 2016-2020. Sachez que seulement trois joueurs ont répondu au récent appel d'offres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Ce sont les sociétés

Matrec, Camille Fontaine et Entreprise sanitaire F.A, filiale de BFI. Et c'est F.A, qui a obtenu le contrat par une infime marge de 200 000 \$ par année sur le second soumissionnaire, soit Camille Fontaine. On comprend donc que le prochain contrat se fera dans la continuité du contrat actuel, car il reste dans la même famille (BFI).

La bonne nouvelle, c'est que dans l'ensemble, le jeu de la concurrence permet une fois de plus à la Régie de s'en tirer à bon compte. Le contrat de 30 M\$ sur cinq ans est un peu plus cher que le précédent, mais il demeure moins élevé que celui qui a eu cours sur le territoire entre 2006 et 2010. Pas de choc tarifaire en vue.

C'est donc l'esprit en paix et le cœur léger que le directeur général de la Régie, Réjean Pion, pourra se consacrer à d'autres dossiers en développement.

Au niveau de la collecte de déchets, il y a certainement moyen pour la Régie d'être un peu plus proactive qu'elle donne l'impression de l'être présentement, elle pour qui le quotidien semble être un long fleuve tranquille. Nous sommes heureux d'apprendre qu'elle envisage enfin d'étendre l'offre de services pour les multilogements.

En matière de récupération et de recyclage, il y aurait peut-être des pistes à explorer au niveau commercial ou industriel où les pratiques environnementales ne sont pas toujours exemplaires. C'est aussi avec satisfaction que nous apprenons qu'elle compte accélérer le processus de transfert de l'écocentre de Saint-Hyacinthe, un dossier qui est dans ses cartons depuis trop longtemps.

Espérons qu'elle trouvera enfin le moyen d'offrir un service plus adéquat en ce qui concerne les horaires d'ouverture et les contraintes imposées qui limitent les visites à une seule par jour, pour dompter 3 mètres cubes de détrit. Encore heureux que les préposés aient à l'occasion le loisir d'user de leur bon jugement. Nous les saluons.

Car Saint-Hyacinthe est peut-être une référence au niveau de la valorisation des matières organiques, mais pour ce qui est de rendre ses écocentres accessibles en semaine ou à longueur d'année par exemple elle a encore des croûtes à manger et supporte très mal la comparaison avec des villes de taille comparable.

Il y a sans doute matière à réflexion en vue du déménagement. ←

immobilier

Consigne des contenants de verre et redistribution des redevances à l'élimination : la Régie prend position!

Lors de sa récente assemblée du conseil d'administration, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a pris position à l'égard de deux dossiers importants relativement à la gestion des matières résiduelles. Reconnue sur l'échiquier provincial pour son caractère proactif relativement à la gestion des matières résiduelles sur le territoire qu'elle dessert, notamment avec son programme de collecte à trois voies implanté depuis 2007, son programme régional de vidange des installations septiques depuis 2011 et le traitement des matières organiques par biométhanisation depuis 2014, la Régie se devait de se positionner clairement à l'égard de deux dossiers majeurs qui concernent la gestion des matières résiduelles.

Dans un premier temps, une orientation claire a été adoptée afin de confirmer l'importance de maintenir la coexistence de la collecte sélective des matières recyclables et de la consigne. Comme le mentionnait le président de la Régie, Guy Bond : « ...La Régie considère qu'il est temps de moderniser, d'actualiser et d'optimiser ces deux systèmes et d'inviter le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à procéder à l'élargissement du système de consigne à l'égard des bouteilles de vin et de spiritueux. La consigne qui existe depuis 30 ans, n'a jamais été adaptée à la nouvelle réalité et le 5 sous d'il y a 30 ans n'a plus la même valeur en 2015... ».

Le directeur général de la Régie, Réjean Pion en a profité pour rappeler que : « ... Bien que le verre actuellement collecté sur le territoire de la Régie soit entièrement recyclé auprès d'une entreprise de

la Mauricie, la situation générale sur le territoire québécois demeure préoccupante. En réduisant la quantité de verre dirigée vers les centres de tri, il deviendra plus facile de gérer le volume ainsi généré en ayant recours aux procédés novateurs qui sont destinés à cette fin, notamment la micronisation du verre, la mise en marché de dalles écologiques, l'intégration du verre dans le béton, etc. ».

Le verre est reconnu par de nombreux centres de tri comme étant une matière problématique qui est recueillie lors de la collecte sélective. Coûteux à recycler, il n'a pas ou n'a que peu de valeur marchande dans le contexte actuel. Lorsqu'il se brise au cours de la collecte des matières recyclables, le verre devient un contaminant à l'égard des autres matières. Il en affecte ainsi la valeur, en plus d'entraîner une usure prématurée des équipements des centres de tri, entraînant ultimement des frais pour les citoyens.

De plus, alors qu'actuellement il n'est pas rare qu'un centre de tri doive payer entre 40 \$ et 50 \$ pour disposer d'une tonne de verre, considérant notamment la qualité de la matière, un verre trié à la source dans un processus de consigne, pourrait se vendre jusqu'à 80 \$ ou 100 \$ la tonne. D'ailleurs, comme le rappelait Denis Lessard dans un article paru le 24 avril dernier dans le quotidien La Presse : « ...Un récent sondage Léger Marketing révèle que 89 % des Québécois iraient rapporter leurs bouteilles de vin si elles étaient consignées... ».

D'autre part, le conseil d'administration de la Régie a adopté une résolution visant à demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement

et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de revoir le mode de calcul de la performance territoriale afin d'être plus équitable et de refléter les réalités et les limites de précisions des données disponibles, dans le cadre du programme de redistribution aux municipalités de la redevance à l'élimination.

En effet, selon la méthode de calcul précédente, la performance résidentielle constituait 80 % de la structure de pondération et la performance territoriale (résidentielle et ICI) représentait l'autre 20 % en 2013. Le changement de mode de calcul de la redistribution de la redevance aura pour effet de ne considérer dorénavant que la performance territoriale (résidentielle, ICI et CRD). Cette façon de calculer la redevance à l'élimination à être versée aux municipalités fait en sorte que la performance territoriale reflète davantage le degré d'industrialisation et le niveau de construction/démolition d'une municipalité que sa réelle performance en gestion des matières rési-

duelles. De plus, les municipalités n'ont aucun pouvoir ou contrôle sur les déchets produits par les ICI et les CRD sur leur territoire.

Le nouveau mode de calcul de la redistribution a pour effet de désavantager fortement les municipalités industrielles alors que ce sont généralement celles-ci qui ont pour effet de maintenir les différentes régions du Québec en bonne santé économique. Le gouvernement veut créer de l'emploi afin de faire tourner l'économie, mais il prévoit compenser davantage les municipalités et les régions moins performantes à ce chapitre parce qu'elles génèrent ainsi moins de matières résiduelles. Il est prouvé que lorsque l'économie est florissante, le niveau de consommation connaît une hausse et inévitablement, génère plus de matières résiduelles.

En prenant ainsi position, la Régie lance un message clair au gouvernement en l'invitant à s'assurer que les municipalités, et ultimement les citoyens, ne soient pas pénalisés. ←

Le Courrier 3 septembre 2015

Récupérons le carton via la collecte sélective!

Tous les citoyens des municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains sont invités à utiliser leur bac vert destiné à la collecte sélective des matières recyclables pour assurer la récupération du carton.

L'espace destiné à accueillir les boîtes de carton aux écocentres d'Acton Vale et de Saint-Hyacinthe étant limité, il est recommandé aux citoyens d'utiliser au maximum la collecte porte à porte.

Chaque année, nous constatons que les citoyens utilisent grandement les écocentres pour disposer de leurs cartons les plus volumineux, notamment les boîtes de mobilier ou d'électroménagers, ce qui a pour effet d'augmenter l'achalandage aux écocentres et indirectement, le temps d'attente pour y accéder.

La Régie souhaite rappeler à toute la population des municipalités membres que les écocentres doivent prioritairement être utilisés pour les matières qui ne peuvent être récupérées par l'entremise du service de collecte porte à porte. En ce qui concerne les boîtes de carton, il peut être facile de les plier ou de les couper en morceaux et de les placer dans le bac vert. Il est également possible de demander aux livreurs des gros articles de reprendre les boîtes d'emballage avant de quitter. Ce service est habituellement offert par la majorité des compagnies de livraison.

La Régie remercie tous les citoyens de leur collaboration et les encourage à poursuivre leur excellente participation aux divers services de gestion des matières résiduelles offerts sur le territoire.

Pour toute information, n'hésitez pas à appeler la Régie au 450 774-2350. ←

25 ans d'existence, 25 municipalités membres!

Alors que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains célébrera son 25^e anniversaire d'existence au printemps 2016, cette année s'inscrira également dans les archives de la Régie comme étant l'année du regroupement de l'ensemble des 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains au sein de l'organisation.

En effet, au cours des derniers mois, des discussions avaient été initiées entre les représentants de la Régie, les élus de la municipalité de Roxton Falls et ceux de la municipalité du Canton de Roxton afin d'évaluer les avantages d'une éventuelle adhésion à la Régie. On se souviendra qu'en 2012, la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine avait joint les rangs de la Régie.

En septembre 2015, ce sont les municipalités de Roxton Falls et du Canton de Roxton qui, à leur tour, ont décidé de joindre les rangs de la Régie à compter du 1^{er} janvier 2016. Afin de respecter le processus légal lié à cette adhésion, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a donc adopté la résolution acceptant l'adhésion de ces deux municipalités et demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'autoriser cette adhésion à la Régie lors de la rencontre de son conseil d'administration.

Avec la venue de ces deux municipalités, ce seront donc la totalité des 25 municipalités des MRC d'Acton et des

Maskoutains qui auront fait le choix de se regrouper au sein de la Régie pour confier la gestion de leurs matières résiduelles à l'organisme paramunicipal. Comme nous avons pu le constater au cours des dernières années, la gestion des matières résiduelles est devenue un pivot important de la gestion municipale. Matières recyclables, matières organiques, résidus domestiques, écocentres, résidus domestiques dangereux, boues d'installations septiques, compostage, biométhanisation, responsabilité élargie des producteurs, plans de gestion des matières résiduelles... autant de termes et de concepts qui témoignent de l'importance sans cesse grandissante et de la complexité émergente de cette sphère de la gestion municipale.

Dans ce contexte, la mise en commun des ressources et la création d'une masse critique plus importante permet de maintenir un équilibre entre une offre de services élargie et intéressante à un prix extrêmement compétitif, pour le plus grand intérêt de tous les citoyens des municipalités membres. À l'heure où la gestion des matières résiduelles se comptabilise et est compensée sur la base de la performance régionale, il est impératif d'investir temps et énergie afin d'accroître ces facteurs de performance.

En ce sens, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains est extrêmement fière d'accueillir ces deux municipalités au sein de son équipe. Au

cours des prochaines semaines, les routes de collecte des matières recyclables, organiques et des résidus domestiques seront préparées, tout comme les calendriers de collecte qui seront transmis à toutes les résidences dès le début du mois de décembre. Il en sera de même de l'intégration des immeubles à desservir par le Programme régional de vidange des installations septiques, conformément aux modalités des lois applicables.

Dès 2016, la Régie sera également fière d'accueillir individuellement, chacun des citoyens des municipalités de Roxton Falls et du Canton de Roxton à l'un ou l'autre de ses écocentres ainsi qu'à ses collectes annuelles de résidus domestiques dangereux. Des communications en ce sens seront transmises aux citoyens de ces municipalités qui peuvent, d'ores et déjà, contacter la Régie s'ils ont des interrogations à l'égard des services à venir.

La Régie a toujours favorisé un contact direct avec les citoyens afin d'assurer une qualité et un suivi des services qui soit à la hauteur des standards de l'organisation. Cette organisation qui est reconnue comme un leader dans le domaine de la gestion des matières résiduelles sur l'échiquier provincial, veillera à offrir aux citoyens de ses deux nouvelles municipalités membres, le même niveau de services que celui qui était jusqu'à présent réservé aux citoyens de ses 23 autres municipalités membres et qui a fait la réputation de l'organisation. ←



Réjean Pion L'avocat recyclé en valorisateur

Entrevue réalisée par André Dumouchel

AVOCAT DE FORMATION, RÉJEAN PION EST DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS DEPUIS SEPT ANS. CELLE-CI COMPREND PARMi SES MEMBRES LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE, UN CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE GESTION ÉCOLOGIQUE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. RÉJEAN PION A GUIDÉ LES 23 MUNICIPALITÉS DE SON TERRITOIRE VERS LA RÉALISATION D'OBJECTIFS AMBITIEUX ET IL COMPTE MÊME LES AMENER PLUS LOIN AVEC DES PROJETS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DE LA JEUNESSE. IL EST FIER DE MENTIONNER L'APPORT ESSENTIEL DE SON ÉQUIPE. COPRÉSIDENT DU COMITÉ-CONSEIL DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DAVID HEURTEL, ET AUPARAVANT MEMBRE DU COMITÉ AVISEUR DU MINISTRE PIERRE ARCAND, RÉJEAN PION NE MANQUE PAS D'ENGAGEMENT.

QUEL BILAN LA RÉGIE DRESSE-T-ELLE DE LA GESTION DE SES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR) ? QUE CONSEILLE M. PION AUX MUNICIPALITÉS RELATIVEMENT À LA GMR DANS LES INDUSTRIES, LES COMMERCEs ET LES INSTITUTIONS (ICI) ? LE MAGAZINE 3RV@ A RENCONTRÉ POUR VOUS CET HOMME D'EXCEPTION.